

15/02/2018

Petit déjeuner AFGAP

Enjeux des implémentations
d'IFRS 9 et 17 en Assurance

assurer tous
les avènements





Agenda

Le présent document ainsi que sa présentation ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de CNP Assurances.

Les informations communiquées résultent pour partie d'une interprétation des textes, propre à leurs auteurs.

CNP Assurances décline toute responsabilité quant à l'usage ou aux autres diffusions dont ils pourraient faire l'objet.

L'application de la norme IFRS 17 est encore sujette à évolutions, à la fois du fait des retours du TRG (Transition Resource Group) et des orientations qui seront par la suite privilégiées par le marché.



Agenda

1. IFRS 17 : origine et calendrier de mise en œuvre
2. Présentation des principes généraux
3. Points d'attention
 - 3.1. *Sélection du modèle comptable*
 - 3.2. *Granularité*
 - 3.2. *Taux d'actualisation*
 - 3.3. *Option OCI*
 - 3.4. *Transition*
4. Principaux enjeux ALM
5. Conclusion

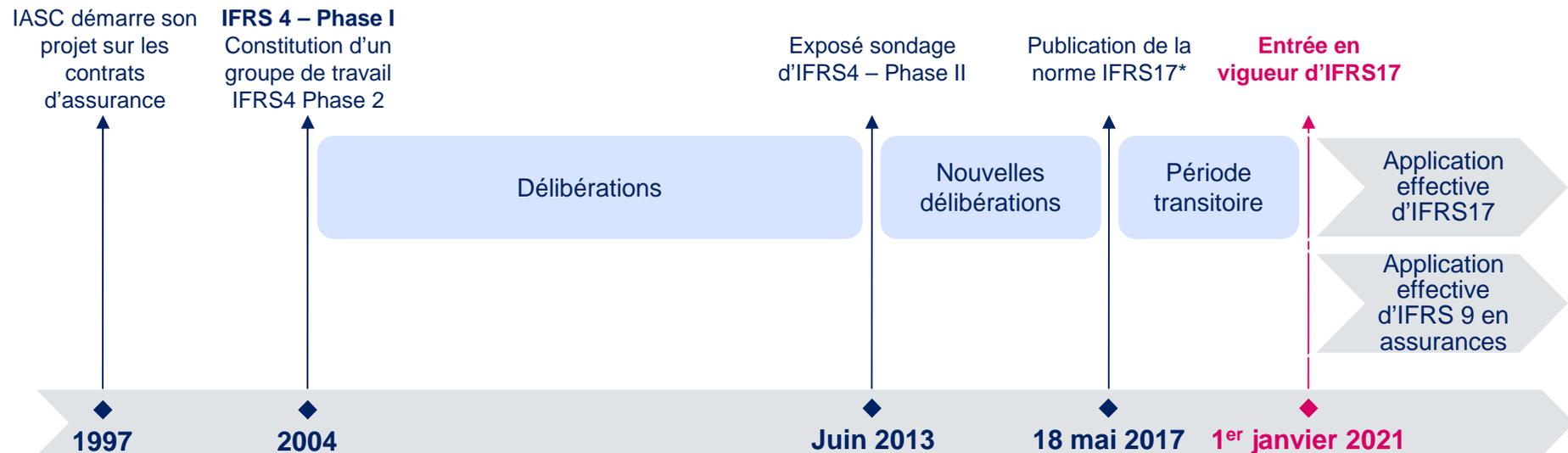


Agenda

1. IFRS 17 : origine et calendrier de mise en œuvre
2. Présentation des principes généraux
3. Points d'attention
 - 3.1. *Sélection du modèle comptable*
 - 3.2. *Granularité*
 - 3.2. *Taux d'actualisation*
 - 3.3. *Option OCI*
 - 3.4. *Transition*
4. Principaux enjeux ALM
5. Conclusion

1. Origine et calendrier de mise en œuvre

Calendrier (1/2)

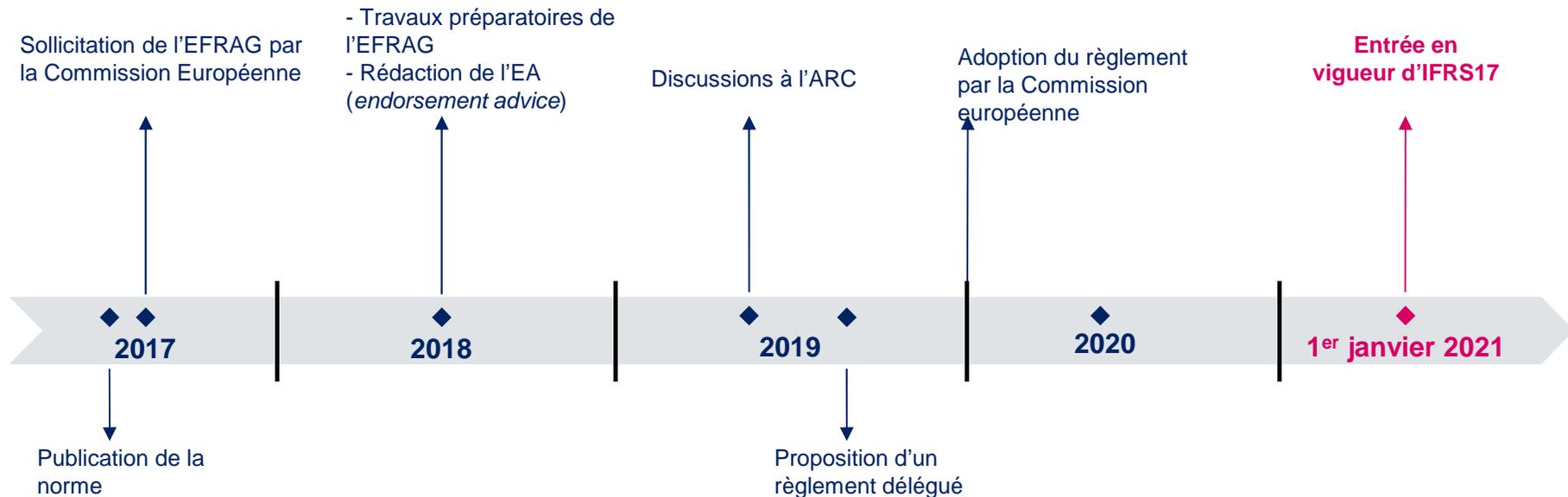


- ▶ Aboutissement d'un projet lancé depuis 20 ans, la norme IFRS17 relative à la comptabilisation et à l'évaluation des contrats d'assurance a pour but :
 - d'harmoniser l'estimation des passifs d'assurance ;
 - de proposer un modèle qui reflète la réalité économique des contrats d'assurance en valorisant notamment les options et garanties ;
 - de favoriser la cohérence avec les autres normes IFRS.
- ▶ Elle sera applicable au 1^{er} janvier 2021 avec un proforma des états financiers au 1^{er} janvier 2020.

* IFRS17 = IFRS4 Phase 2

1. Origine et calendrier de mise en œuvre

Calendrier (2/2)



- ▶ L'**EFRAG** (*European Financial Reporting Advisory Group*) est un organisme privé créé par des organismes européens représentant les parties prenantes à la normalisation comptable (profession comptable européenne, préparateurs, utilisateurs et normalisateurs nationaux européens).
 - Il a notamment pour mission de **conseiller la Commission européenne** sur l'adoption et l'interprétation des normes IFRS.
 - Consultation du marché pour une mise en œuvre **d'études d'impacts courant 2018**
- ▶ L'**ARC** (*Accounting Regulatory Committee*) est le comité de réglementation institué par la Commission européenne dans le cadre du mécanisme d'adoption des normes IFRS. Il est composé de représentants des États membres et est présidé par la Commission européenne.
- ▶ Le **TRG** (*Transition Resource Group*) a été créé pour tenir l'IASB informé des difficultés liées à la mise en œuvre de la norme.



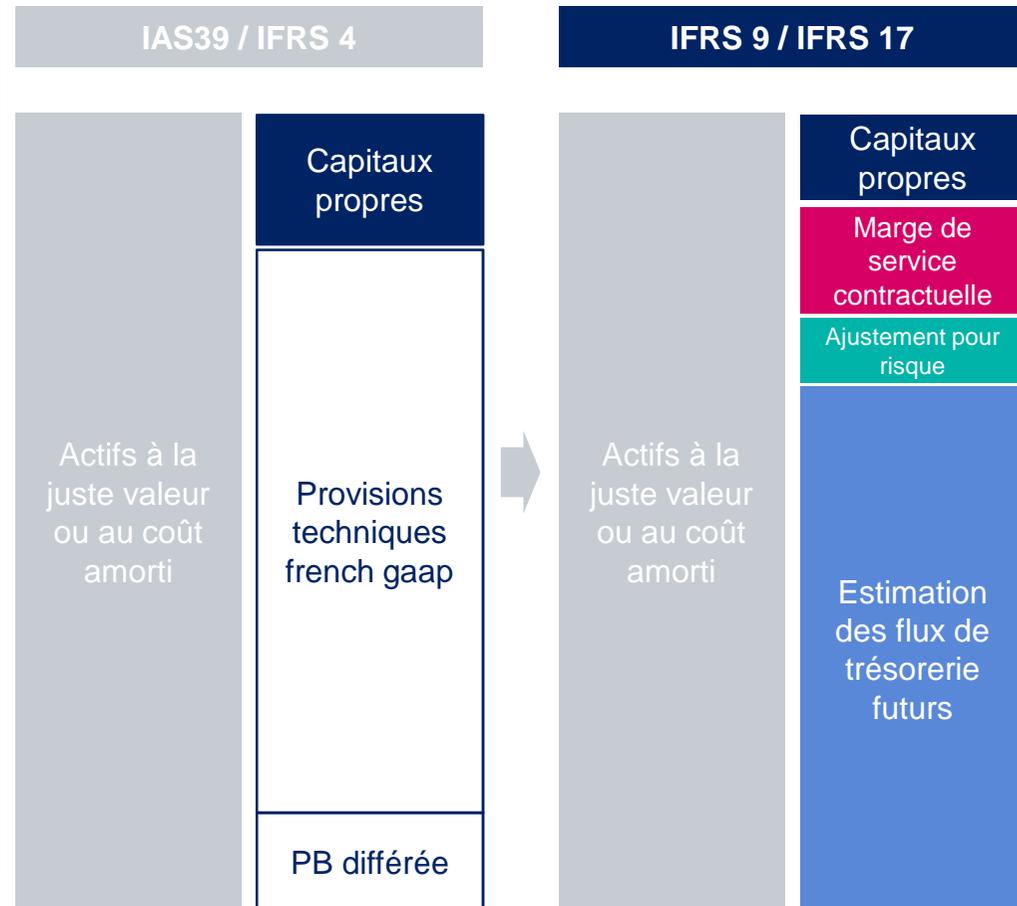
Agenda

1. IFRS 17 : origine et calendrier de mise en œuvre
2. Présentation des principes généraux
3. Points d'attention
 - 3.1. *Sélection du modèle comptable*
 - 3.2. *Granularité*
 - 3.2. *Taux d'actualisation*
 - 3.3. *Option OCI*
 - 3.4. *Transition*
4. Principaux enjeux ALM
5. Conclusion

2. Principes généraux

2.1. Un nouveau bilan

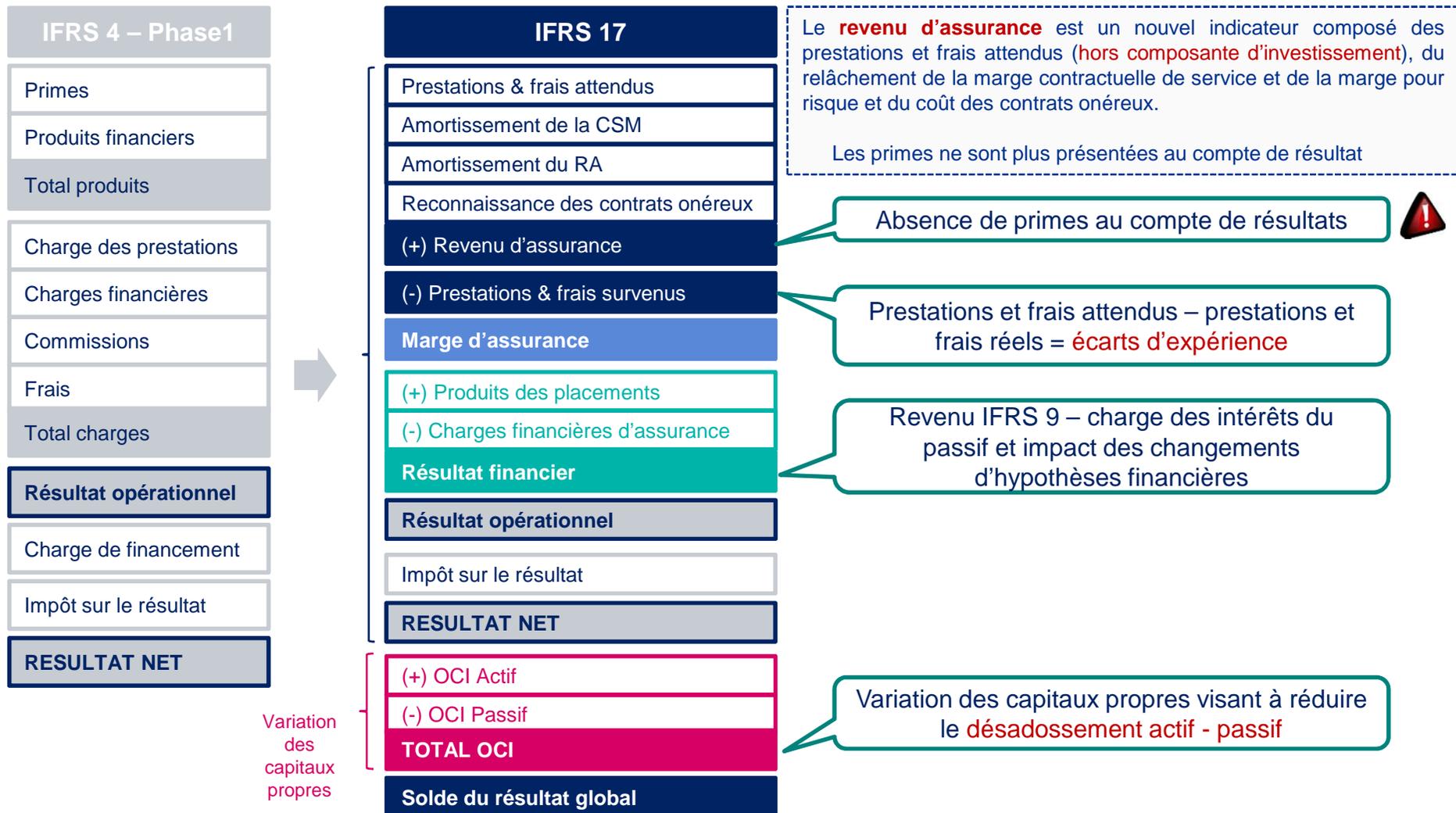
- ▶ L'estimation des flux de trésorerie futurs est obtenue par une méthode comparable au calcul de la meilleure estimation, sous Solvabilité 2
 - Elle comprend l'ensemble des flux de trésorerie liés aux engagements, dans la limite de la **frontière des contrats** et pondérés par leur probabilité d'occurrence.
- ▶ L'**ajustement pour risque** correspond au montant réclamé par une entité tierce pour supporter l'incertitude intrinsèque aux flux de trésorerie d'origine non-financière (RA).
- ▶ La **marge de service contractuelle** représente les profits liés aux services futurs (CSM).
 - Elle est dotée lors de la souscription des contrats ou de la reconnaissance des engagements.
 - Elle est définie de sorte à ce que la comptabilisation des nouveaux engagements **soit neutre en termes de résultat** (mode de calcul : richesses supplémentaires diminuées de l'estimation des flux de trésorerie futurs et de l'ajustement pour risque)



2. Principes généraux

2.2. Un nouveau compte de résultats

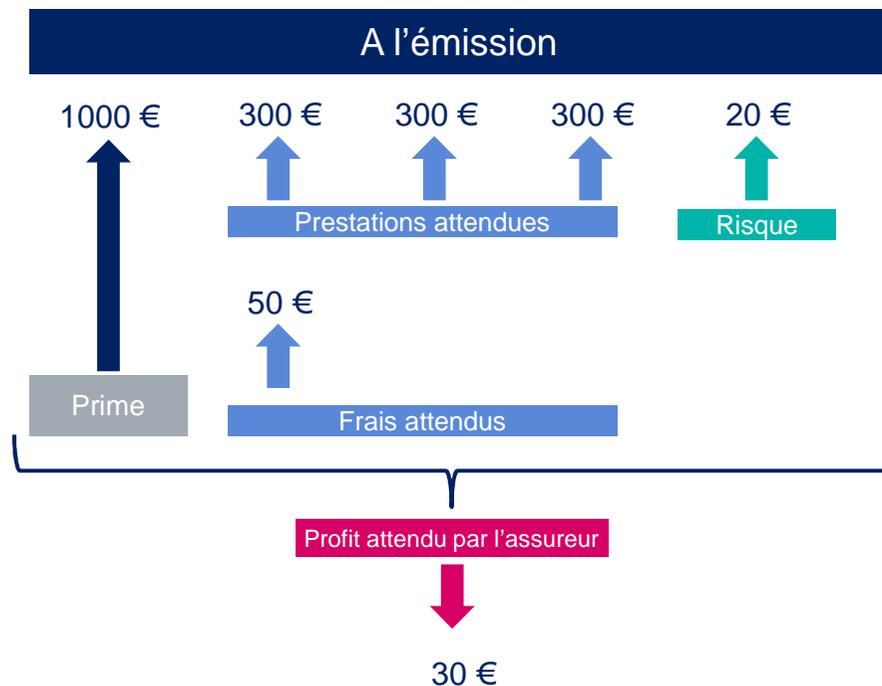
La norme IFRS 17 modifie non seulement le rythme de reconnaissance des résultats de l'activité d'assurance mais également leur présentation, impliquant une refonte des indicateurs de pilotage et de la communication financière.



2. Principes généraux

2.3. La marge de service contractuelle (1/3)

Exemple pour un contrat d'épargne



$$\text{CSM } 30 \text{ €} = \text{Prime } 1000 \text{ €} - \text{BE } 950 \text{ €} - \text{RA } 20 \text{ €}$$

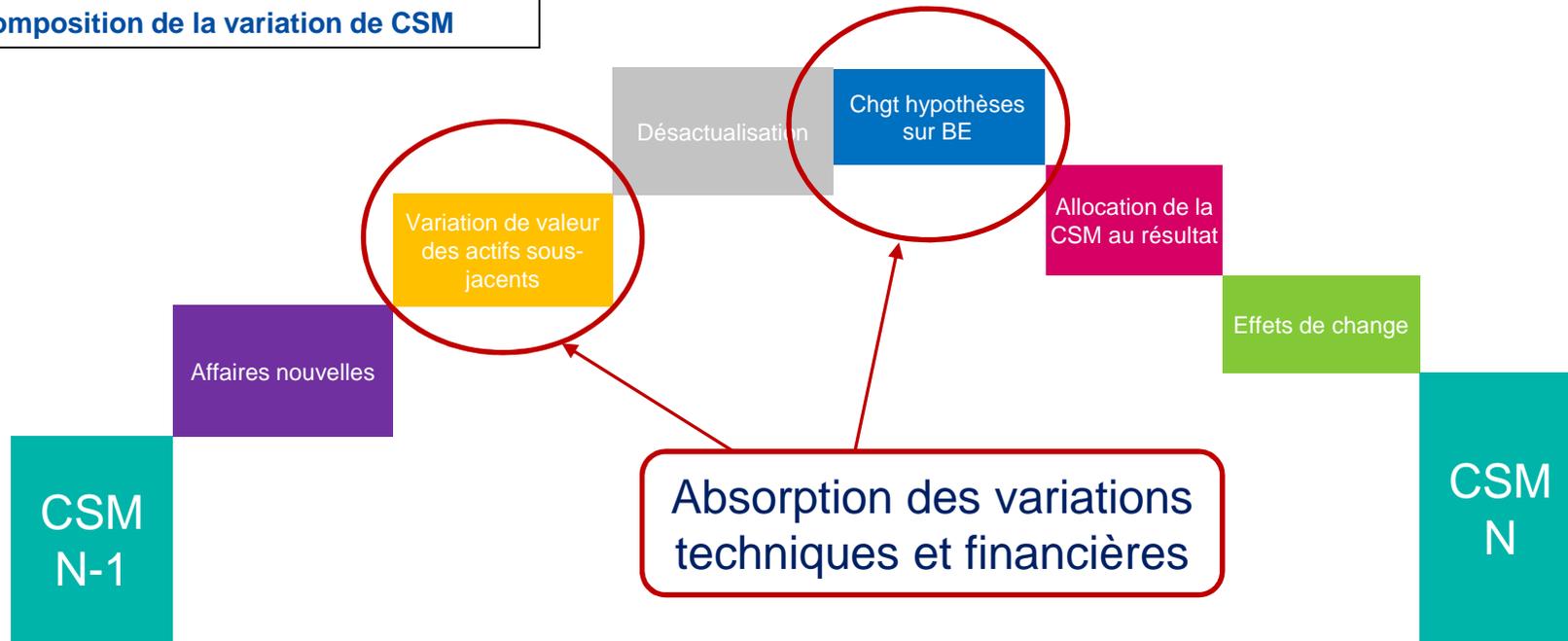


- ▶ Ajustée en cours de vie du contrat, la CSM est **amortie dans le temps** sur la durée de couverture résiduelle des contrats.
- ▶ Elle est allouée au résultat au prorata du **service rendu sur l'exercice**.
- ▶ La CSM ne peut pas être négative.
- ▶ **Aucun impact n'est constaté à la souscription** en compte de résultat.

2. Principes généraux

2.3. La marge de service contractuelle (2/3)

Décomposition de la variation de CSM



- ▶ Les principales sources de variations de la CSM sont présentées ci-dessus.
- ▶ La variation de valeur des actifs sous-jacents n'impacte la CSM que dans le cas des contrats participatifs directs.
- ▶ Les modifications appliquées à l'estimation des flux de trésorerie futurs sont pris en compte lorsqu'ils portent sur une période non courue (modification d'origine non financière dans le cas des contrats d'épargne retraite (VFA)).



La CSM peut « absorber » des pertes jusqu'à devenir nulle. Des pertes sont constatées en cas de nouvelle dégradation de la rentabilité attendue.

2. Principes généraux

2.3. La marge de service contractuelle (3/3)

- Modèle VFA : reconnaissance d'une composante de perte en cas de hausse des taux

Situation initiale		Hausse des taux d'intérêts	
Actif Obligataire 1000	Capitaux propres	Capitaux propres	-10
	Résultat	Résultat	-30
	Marge de service contractuelle 30	Marge de service contractuelle : 0	-10
	Ajustement pour risque 20	Ajustement pour risque	-450
	Estimation des flux de trésorerie futurs 950	Actif obligataire -500	

* Les montants figurant ci-dessus sont illustratifs.

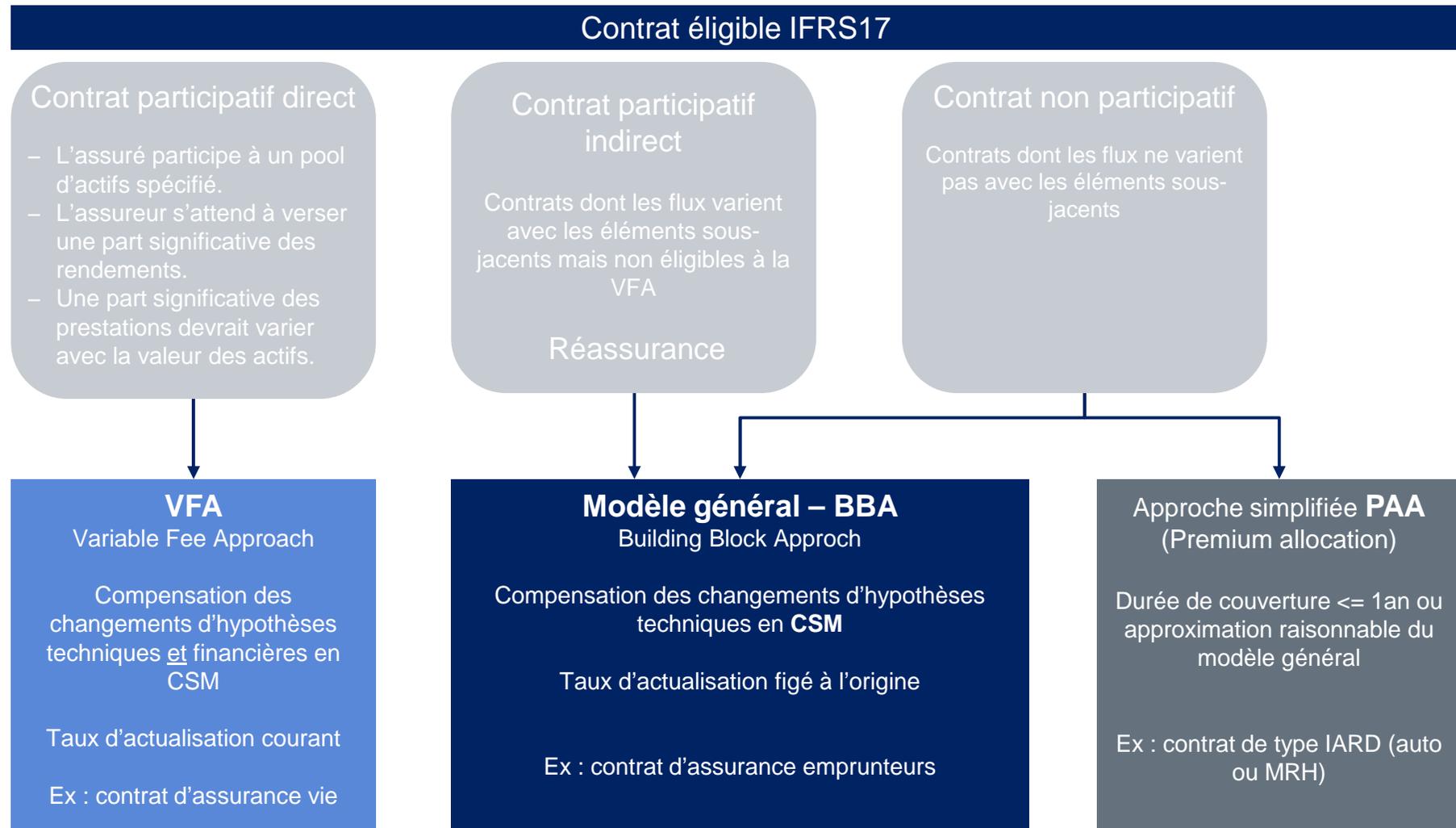


Agenda

1. IFRS 17 : origine et calendrier de mise en œuvre
2. Présentation des principes généraux
3. Points d'attention
 - 3.1. *Sélection du modèle comptable*
 - 3.2. *Granularité*
 - 3.2. *Taux d'actualisation*
 - 3.3. *Option OCI*
 - 3.4. *Transition*
4. Principaux enjeux ALM
5. Conclusion

3. Points d'attention

3.1. Sélection du modèle comptable

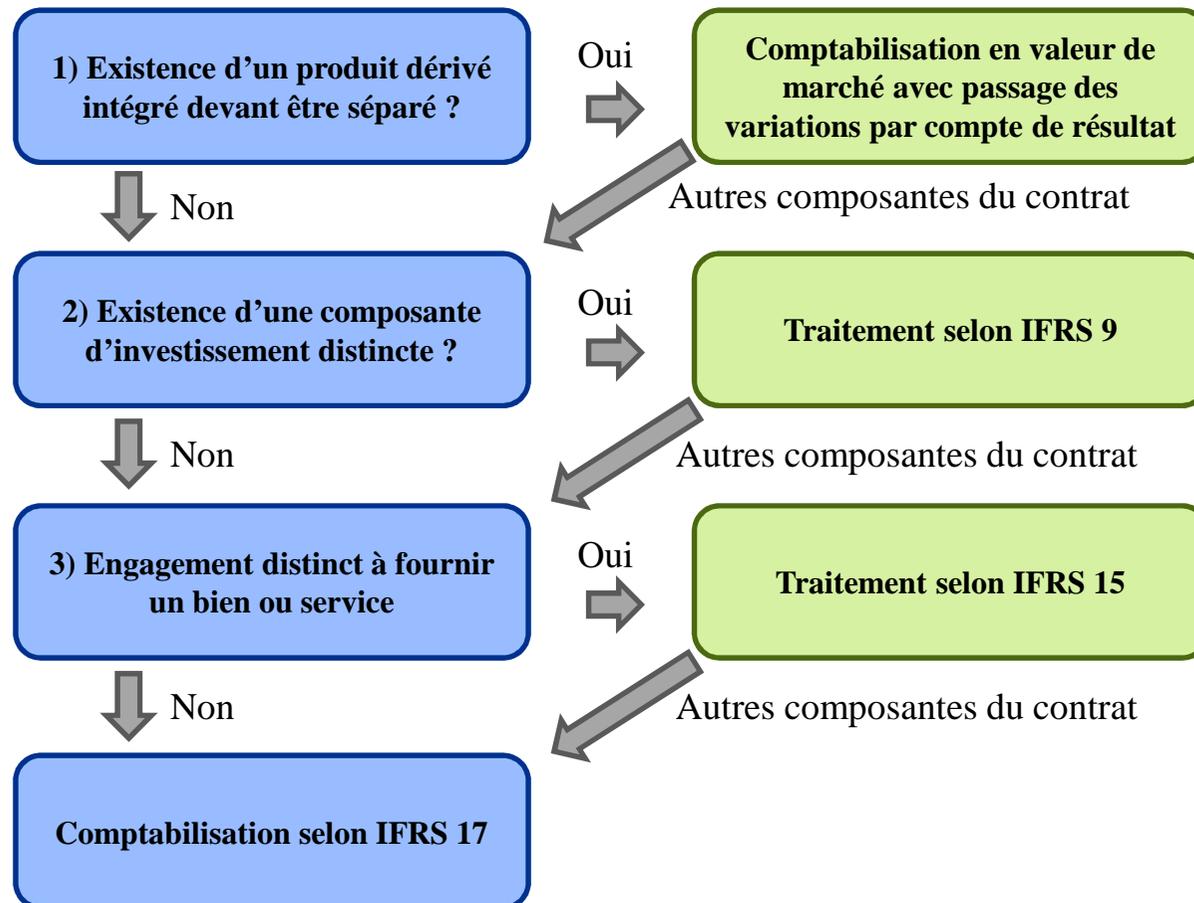


- ▶ Le recours au modèle VFA est **obligatoire** pour les contrats participatifs directs, tandis que le recours à l'approche simplifiée PAA est **optionnel**.
- ▶ Le recours à la méthode VFA n'est **pas admis pour les acceptations et cessions en réassurance**, y compris lorsque les contrats sous-jacents sont participatifs directs.

3. Points d'attention

3.2. Granularité (1/3)

- ▶ IFRS 17 prévoit des dispositions portant sur la **séparation des composantes** d'un contrat d'assurance, telles que les **dérivés**, les **composantes d'investissement** ou de **fourniture de biens ou de service**.



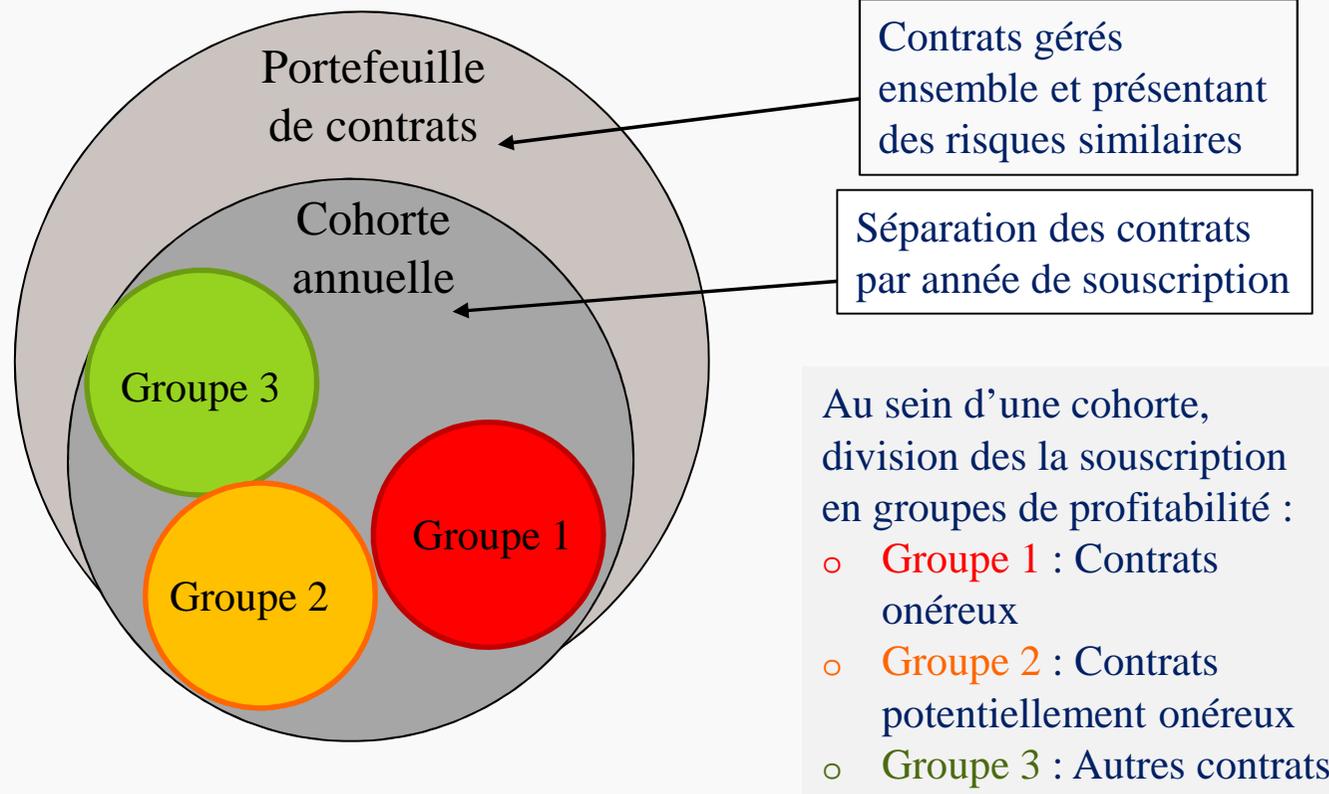
- ▶ **Dérivé intégré** : les caractéristiques et risques de cette composante ne sont pas fortement liés à la composante assurance, et ses caractéristiques correspondent à la définition d'un dérivé selon IFRS 9.
- ▶ **Composante d'investissement** : jugée "distincte" si les composantes assurance et investissement n'interagissent pas significativement et si un contrat équivalent à la composante investissement peut être vendu séparément

3. Points d'attention

3.2. Granularité (2/3)

Principes normatifs

- ▶ Les calculs IFRS 17 réclament la répartition des **contrats** au sein de **portefeuilles** et de **groupes**.



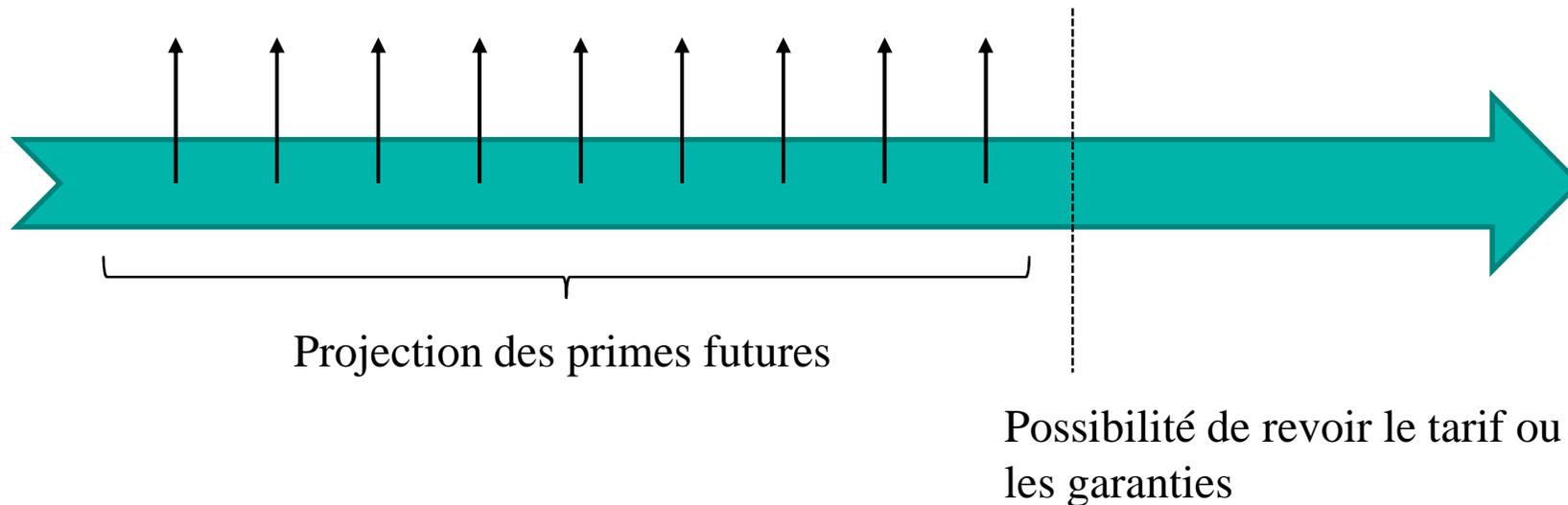
- ▶ Le caractère onéreux est évalué **en tenant compte de la mutualisation** des richesses entre contrats.
- ▶ La reconnaissance d'un contrat onéreux impose la **comptabilisation immédiate des pertes futures rattachées**.
- ▶ Nécessité de mettre éventuellement en œuvre un **test de profitabilité**
- ▶ **Cohortes** : un groupe ne peut contenir que des contrats **émis la même année**.

3. Points d'attention

3.2. Granularité (3/3)

Frontière des contrats

- ▶ Les primes futures sont projetées lorsqu'elle donnent lieu à un **engagement significatif** pour l'assuré ou pour l'assureur (respectivement pour le paiement des primes et pour la fourniture d'un service).
- ▶ Engagement considéré comme échu lorsque l'assureur a la possibilité de **réviser le tarif ou les garanties** de façon à refléter le risque au niveau de la police ou du portefeuille.
 - **Aucune prime future au-delà de cette date.**



Comme sous Solvabilité 2, la question de la projection des primes futures se pose pour les **garanties en Euros**.

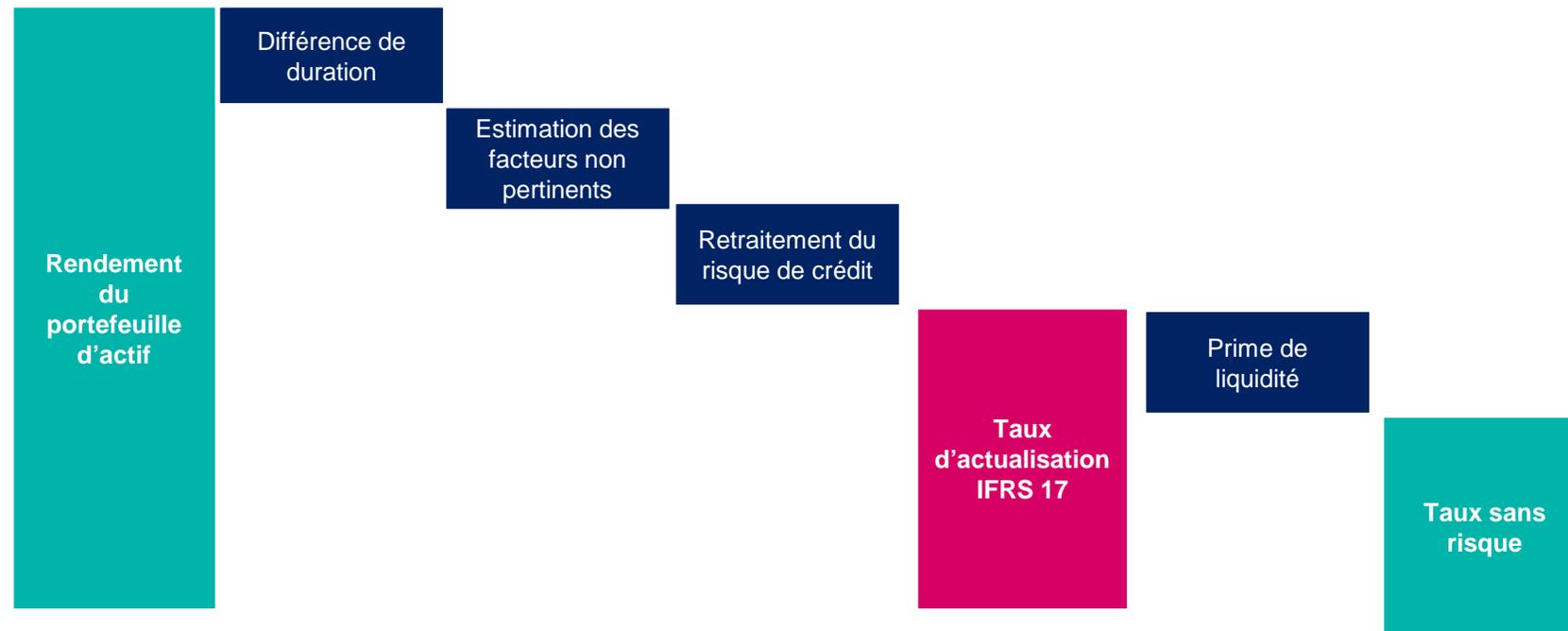
3. Points d'attention

3.3. Taux d'actualisation (1/2)

Deux approches possibles :

Approche Top-Down

Approche Bottom-Up



- ▶ Aucun taux à l'ultime n'est imposé par les textes.
- ▶ La mise en œuvre de ces principes est susceptible de différer largement d'un acteur à l'autre.

3. Points d'attention

3.3. Taux d'actualisation (2/2)

Définition

La norme précise que « [...] les flux de trésorerie projetés doivent être ajustés de la valeurs temps de la monnaies et des risques financiers liés à ces flux [...]. Les taux d'actualisations doivent :

- refléter la valeur temps de la monnaie, les caractéristiques des cash-flows et de **liquidité des contrats d'assurances** ;
- être cohérents avec les données de marché observables pour les instruments financiers dont les caractéristiques sont conformes à celles des contrats d'assurance [...];
- exclure les facteurs financiers n'affectant pas les futures cash-flows des contrats d'assurances.»



Dépendance aux caractéristiques de l'organisme concerné

Multiplicité des courbes des taux

- ▶ Aucune prescription n'est faite sur la **maille de définition** du taux d'actualisation.
- ▶ La courbe des taux diffère selon le mode de comptabilisation retenu et la nature des contrats :

	VFA	BBA	PAA
Taux à l'initialisation	Taux moyen sur l'année d'émission du contrat		Taux constaté à la survenance du sinistre
Evaluation du BEL	Taux courant		
« Désactualisation » de la CSM	Taux courant	Taux historique	Taux constaté à la survenance du sinistre

3. Points d'attention

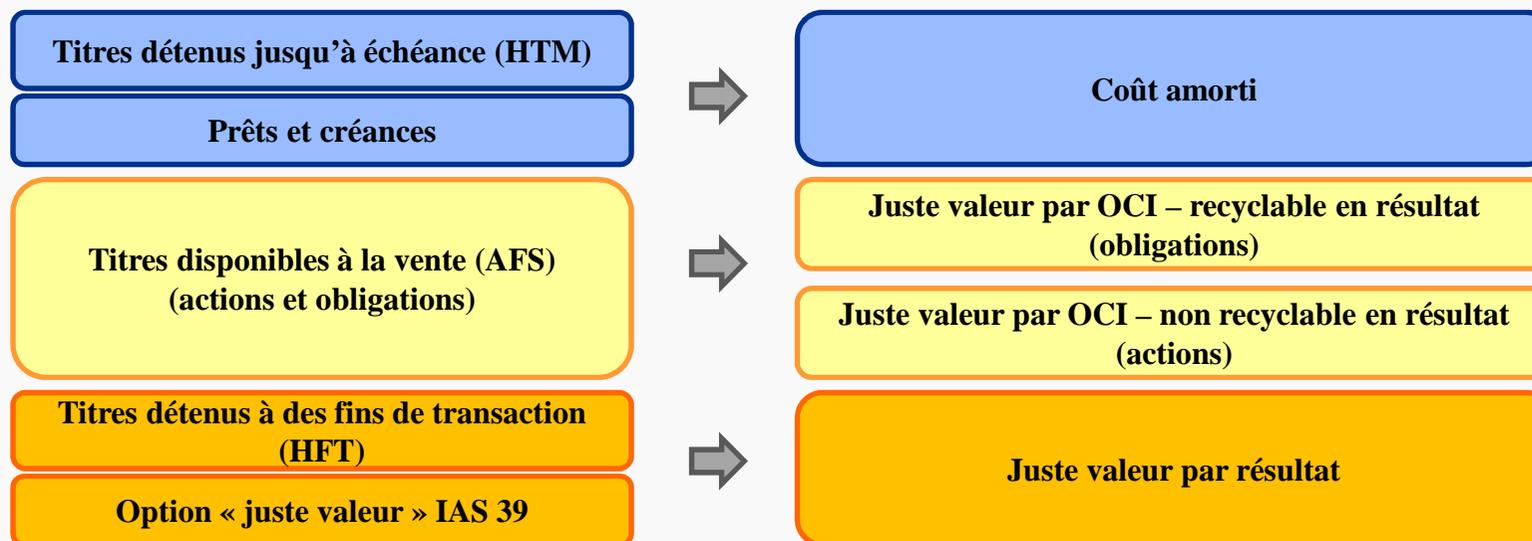
3.4. L'option OCI (1/2)

Principes généraux

- ▶ Le compte de résultat affiche les variations de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance liée aux effets :
 - de changements de **taux d'actualisation**
 - de changements d'**hypothèses financières**
- ▶ Deux options comptables sont possibles :
 - Comptabilisation de la totalité des revenus et charges financières d'assurance **en P&L** OU
 - Comptabilisation d'une partie en P&L et le reste en capitaux propres, **via l'OCI** (*Other Comprehensive Income*)
- ▶ Création d'un compte « tampon » au sein des capitaux propres, l'OCI, permettant de **limiter la volatilité du résultat**.

Côté Actif

- ▶ Sous IFRS 9, la variation de juste valeur de certains actifs est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres, via l'OCI :

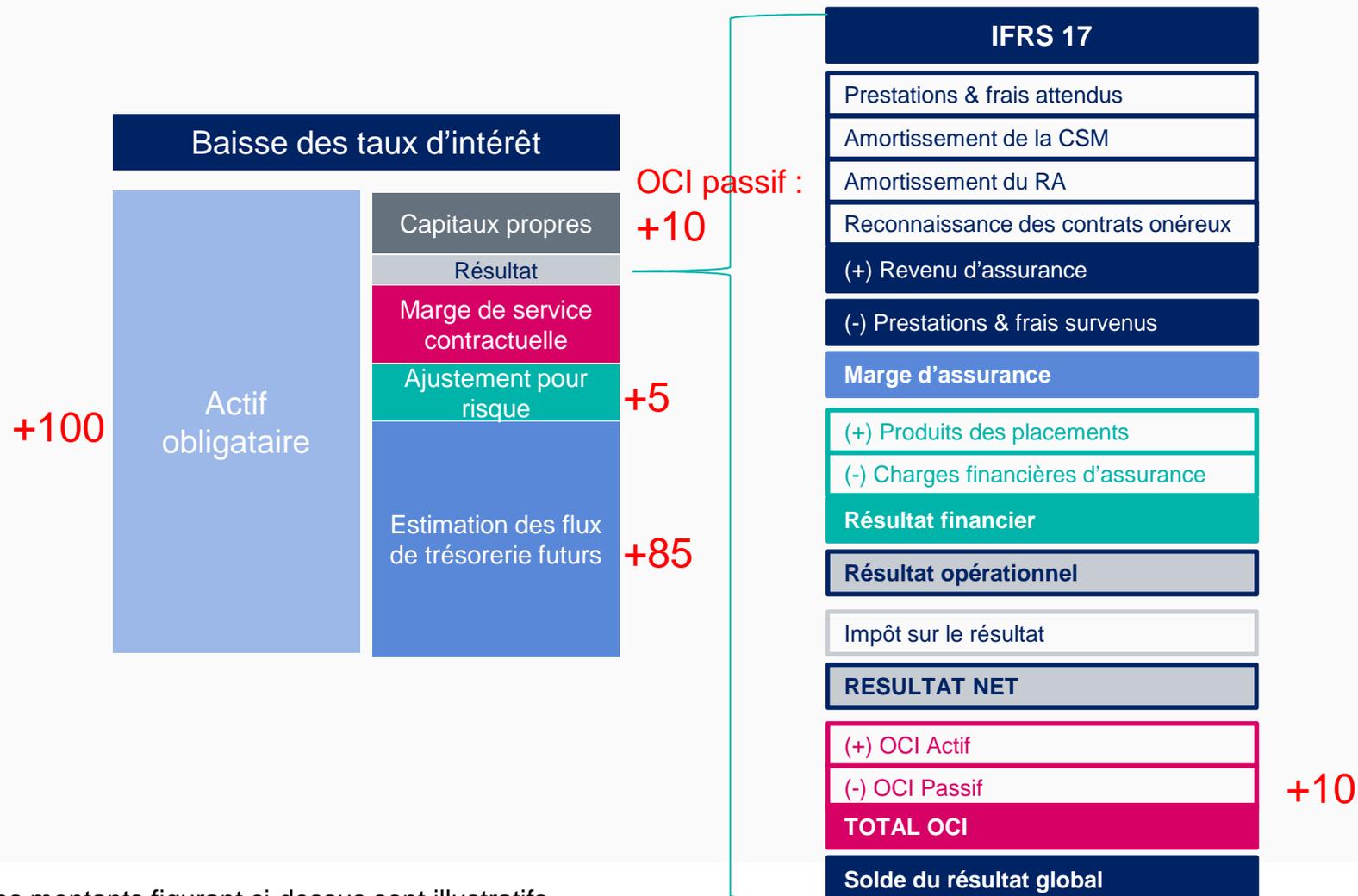


3. Points d'attention

3.4. L'option OCI (2/2)

Coté passif – modèle BBA

- Modèle BBA : l'OCI passif permet de ne pas impacter le résultat des variations de passif liées à la courbe des taux ou aux hypothèses financières (peu d'enjeux en VFA : la CSM absorbe ces effets)



* Les montants figurant ci-dessus sont illustratifs.

3. Points d'attention

3.5. Transition (1/3)

Calcul de la CSM à la transition

Approche rétrospective complète

Méthode jugée
« impraticable »

Approche rétrospective
modifiée

Approche « juste valeur »

Réévaluation des contrats selon la nouvelle norme dès leur souscription, **comme si la norme avait toujours existé**

- + Méthode requise par défaut
- + Evaluation la plus précise des comptes de bilan à la transition
- Opérationnellement très contraignant
- Nécessite de reconstituer les données historiques complètes (flux et taux d'actualisation)

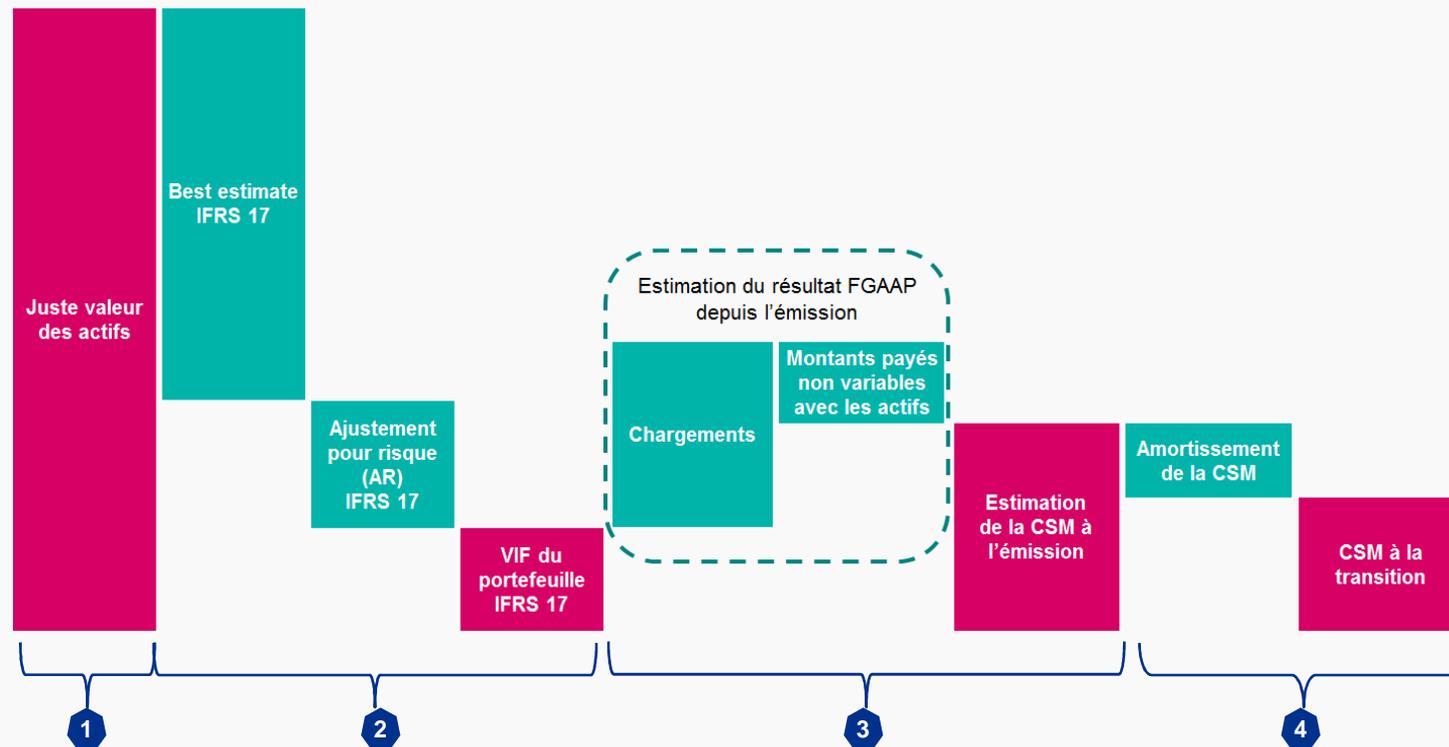
	Principe	⊕	⊕
Rétrospective modifiée	Simplification de l'approche rétrospective	- Application à des ensembles de contrats - Basé sur la valeur de l'actif à la transition	- Nécessite de données rétrospectives significative
Juste valeur	Evaluation d'une valeur de transfert du portefeuille	- Nécessité de données moindres - Mise en œuvre potentiellement plus aisée	- Méthode méconnue à ce stade - Prise en compte partielle des spécificités de l'entreprise

3. Points d'attention

3.5. Transition (2/3)

► Application de la méthode rétrospective modifiée

Calcul de la CSM à la transition des **contrats participatifs**



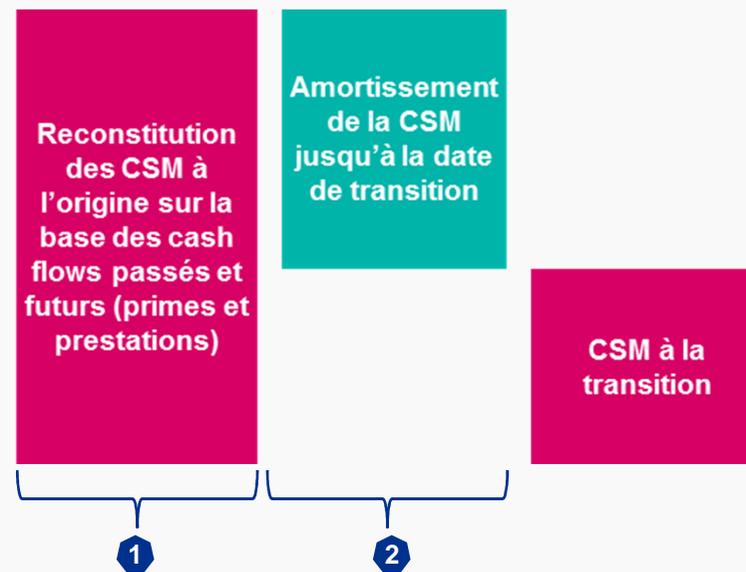
- 1 Juste valeur des actifs à la date de transition (1^{er} janvier 2020).
- 2 Retrait du BE et du RA calculés au 1^{er} janvier 2020 pour obtenir la valeur du portefeuille au 1^{er} janvier 2020.
- 3 Calcul de la CSM à la souscription du contrat (l'émission), reconstituée en ajoutant le cumul des marges constatées par l'assureur jusqu'à la date de transition (1^{er} janvier 2020)
- 4 Amortissement de la CSM au prorata des services fournis jusqu'à la date de transition.

3. Points d'attention

3.5. Transition (3/3)

► Application de la méthode rétrospective modifiée

Calcul de la CSM à la transition des contrats **non participatifs**



- L'objectif est de reconstituer les flux de trésorerie attendus à la date d'origine du contrat :
 - 1** En déterminant les flux de trésorerie restant à verser à la date de transition sur les contrats en cours
 - 2** En ajustant ces derniers des flux de trésorerie futurs qui auront déjà été payés ou reçus
- Le nombre réduit d'étapes de calcul **ne traduit pas une complexité moindre**



Les contrats reconnus comme onéreux à la souscription ne sont pas pris en compte dans le calcul de la CSM.
Les pertes relatives à ces contrats impactent directement les fonds propres sans passer par le compte de résultat.

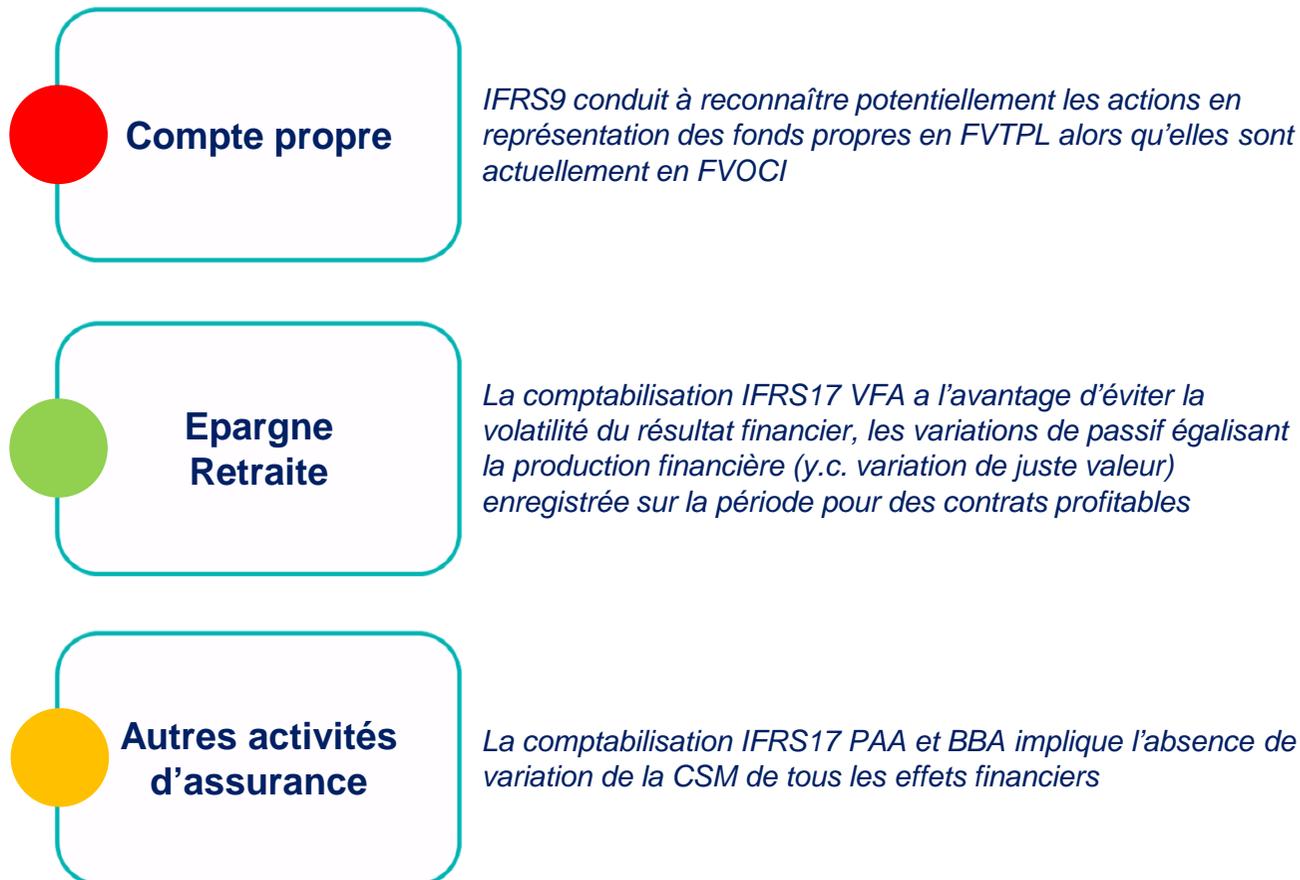


Agenda

1. IFRS 17 : origine et calendrier de mise en œuvre
2. Présentation des principes généraux
3. Points d'attention
 - 3.1. *Sélection du modèle comptable*
 - 3.2. *Granularité*
 - 3.2. *Taux d'actualisation*
 - 3.3. *Option OCI*
 - 3.4. *Transition*
4. Principaux enjeux ALM
5. Conclusion

4. Principaux enjeux ALM

4.1. Impact des deux normes sur les différents types de passif



FVTPL : juste valeur par résultat

FVOCI : juste valeur par capitaux propres

4. Principaux enjeux ALM

4.2. Interactions actif-passif en Epargne Retraite

Interactions actif-passif en Epargne Retraite

Comptabilisation de l'actif	Comptabilisation du passif	P&L	Actifs net
Coût amorti	OCI	Stable	Instable
Juste valeur – P&L	OCI	Instable (modèle BBA)	Stable
Juste valeur – OCI	OCI	Stable	Stable
Coût amorti	P&L	Instable	Instable
Juste valeur – P&L	P&L	Stable (mais volatilité du fait des écarts de duration actif/passif et de la désactualisation de la CSM aux taux historique pour la BBA)	Instable
Juste valeur – OCI	P&L	Instable	Stable

4. Principaux enjeux ALM

4.3. Exemples de désadossements actif/passif

Fonds propres

Etape 1 :
Variation de PMVL actions

Actif (FVTPL)	Passif
	Réserves 0
	OCI 0
Actions + 10	Résultat + 10

La variation de PMVL actions impacte directement le résultat puisque les actions sont comptabilisées en FVTPL

Epargne Retraite

Actif (FVTPL)	Passif (option OCI)
	Réserve s 0
	OCI 0
Actions + 10	Résultat + 10 - 10 = 0
	CSM + 10
	BE

La variation de PMVL actions induit un résultat nul dans le modèle VFA

Etape 2 :
Réalisation de plus-values actions enregistrées les années passées en résultat

Actif (FVTPL)	Passif
	Réserves + 10
	OCI 0
Actions + 10	Résultat 0

La réalisation de plus-values actions n'impacte pas le résultat puisque les PMVL ont déjà été comptabilisées en résultat

Actif (FVTPL)	Passif (option OCI)
	Réserve s + 10 - 10 = 0
	OCI 0
Actions + 10	Résultat 0
	CSM + 10
	BE

La réalisation de plus-values actions induit un résultat nul dans le modèle VFA

4. Principaux enjeux ALM

4.3. Exemples de désadossements actif/passif

Fonds propres

Etape 1 :
Variation de PMVL obligations (effet taux)

Actif (FVTOCI)	Passif
	Réserves 0
	OCI + 10
Obligations + 10	Résultat 0

La variation de PMVL obligataires impacte directement l'OCI puisque les obligations sont comptabilisées en FVTOCI

Etape 2 :
Réalisation de plus-values obligations enregistrées les années passées en résultat

Actif (FVTOCI)	Passif
	Réserves 0
	OCI 0
Obligations + 10	Résultat + 10

La réalisation de plus-values obligations induit le recyclage en résultat des PMVL déjà constatées en OCI

Epargne Retraite

Actif (FVTOCI)	Passif (option OCI)
	Réserves 0
	OCI + 10 - 10 = 0
Obligations + 10	Résultat 0
	CSM + 10
	BE

La variation de PMVL obligataires n'impacte pas le résultat dans le modèle VFA

Actif (FVTOCI)	Passif (option OCI)
	Réserves 0
	OCI 0
Obligations + 10	Résultat + 10 - 10 = 0
	CSM + 10
	BE

Les PMVL comptabilisées en OCI sont recyclées en résultat lors de la réalisation des plus-values

4. Principaux enjeux ALM

4.4. Enjeux liés à la classification des actifs

Actifs en face des fonds propres	Actions		Obligations		OPCVM	
	FVTPL	FVTOCI	FVTPL	FVTOCI	Consolidée	Non consolidée
Effet fonds propres	●	●	●	●	Même analyse sur les actions et obligations sous-jacentes	●
Effet volatilité du résultat	●	●	●	●		●
Effet pilotage du résultat	●	●	●	●	●	●
Conclusions	Les actions en FVTPL ne permettent plus de piloter le résultat avec les plus values réalisées actions. C'est également le cas avec la FVTOCI		Les obligations en FVTOCI sont intéressantes pour éviter la volatilité du résultat pour les actifs en représentation des fonds propres et des produits de risque d'assurance		Les OPCVM créent de la volatilité en résultat	



Agenda

1. IFRS 17 : origine et calendrier de mise en œuvre
2. Présentation des principes généraux
3. Points d'attention
 - 3.1. *Sélection du modèle comptable*
 - 3.2. *Granularité*
 - 3.2. *Taux d'actualisation*
 - 3.3. *Option OCI*
 - 3.4. *Transition*
4. Principaux enjeux ALM
5. Conclusion

5. Conclusion

Les différences entre Solvabilité 2 et IFRS 17



Solvabilité 2

VIF S2 dans les capitaux propres

Entité * LoB

Méthode coût du capital

Courbe des taux swaps + ajustement de volatilité

Cash-flows selon les règles Solvabilité 2

X

QRT et rapports narratifs

Trimestriel

IFRS 17



CSM

Granularité

Marge pour risque

Taux d'actualisation

Provisions techniques best Estimate

P&L

Reporting

Période de reporting

CSM absorbeur de chocs et amortie à chaque période

Portefeuille * Groupe

Méthode à définir par l'entité

Approche top down ou bottom up

Cash-flows selon les principes IFRS 17

P&L IFRS 17

Etats financiers (y.c. annexes)

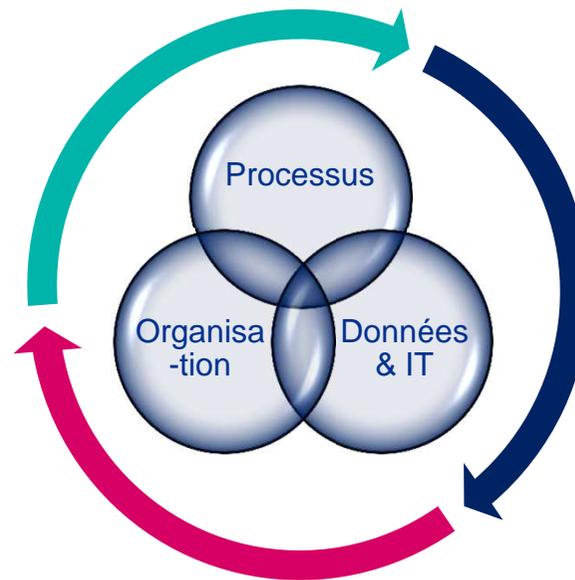
Mensuel, trimestriel, semestriel, annuel (selon les sociétés)

5. Conclusion

Les enjeux du projet IFRS 17

Nouveaux calculs actuariels

- Approche prospective pour les estimations
- Nouvelle granularité des données au sein des modèles (input et output)
- Nouveaux calculs : CSM, RA
- Nouveaux besoins de stockage : taux d'actualisation, historique de CSM ...
- Volumétrie des projections
- Impacts sur les outils comptables et de pilotage



Nouveau modèle comptable

- Nouvelle présentation des états financiers et nouveau plan de compte
- Différents modèles d'évaluation alimentant le compte de résultat
- Articulation IFRS17 / IFRS9
- Production multinorme intégrée
- Analyse et justification des écarts inter-normes : lien comptes sociaux / IFRS17 / SII
- Réduction des délais

Nouvelle communication financière & impacts stratégiques

- Nouveau profil d'émergence des résultats et de nouveaux soldes intermédiaires de gestion / indicateurs plus complexes à appréhender
- De nouveaux besoins de pilotage des résultats et de l'activité
- Des impacts sur la conception des produits d'assurance et leur tarification afin d'éviter les contrats onéreux

- Transformer les processus et l'organisation afin de produire des comptes trimestriels multinormes fiables, dans les délais et si possible, à effectif constant ;
- Adapter les outils pour répondre aux nouvelles exigences d'IFRS 17 (sollicitations accrues des outils de modélisation, nouveaux calculs, stockage, comptabilisation et cohérence multinormes) ;
- Refondre le pilotage de l'entreprise pour donner au management des moyens d'analyse et d'anticipation permettant une communication financière pertinente et maîtrisée.

5. Conclusion

Messages-clés

- 1 La norme IFRS 17 réclame un investissement majeur de la part des acteurs, investissement humain, informatique, organisationnel, financier et stratégique.
- 2 Les différents choix possibles pour la mise en œuvre de la norme sont susceptibles d'impacter l'évolution du résultat de façon significative (granularité, modèles comptables, courbe des taux, frontière des contrats et options OCI en particulier)
- 3 Un rapprochement des fonctions actuarielle, comptable et contrôle de gestion peut paraître nécessaire.
- 4 La gestion de la transition est particulièrement importante dans l'évolution des résultats futurs.

Points en cours de discussion

- ▶ Suppression de la notion de « cohorte » pour les contrats d'épargne retraite.
- ▶ Possibilité de recours au modèle comptable VFA pour la réassurance.

